

Ascenseurs Diagnostics et Contrôles / ADC*Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros**Siège social Immeuble Strategy Center
14 rue des Gaudines
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE**482 136 470 RCS VERSAILLES
(numéro de gestion 2005 B 01743)**14537*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
en date du 26 septembre 2011**

L'an deux mille onze,
et le vingt-six septembre à dix heures,

les associés de la société dénommée

Ascenseurs Diagnostics et Contrôles / ADC

société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, divisé en 500 parts sociales de 15 € chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents

• Monsieur François GUIAUCHAIN, détenant	499 parts sociales
• Monsieur Rémi HUK, détenant	<u>01 part sociale</u>
Total	500 parts sociales

L'assemblée est présidée par Monsieur François GUIAUCHAIN, en sa qualité de gérant associé de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, fait ressortir que les associés présents détiennent ensemble la majorité des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée déclarée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres

- la feuille de présence de l'assemblée,
- le rapport de la gérance,
- les statuts de la société.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport de la gérance ont été communiqués aux associés, quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.



Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- transfert du siège social,
- modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Après échange d'observations, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société, du 14 rue des Gaudines 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE au 5 rue Saint Fiacre 78130 LES MUREAUX.

En conséquence, elle modifie de la manière suivante l'article 4 des statuts.

Article 5 – Siège Social

Le siège social est établi à

5 rue Saint Fiacre
78130 LES MUREAUX

le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

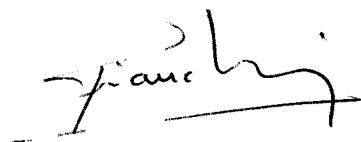
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de ses délibérations à l'effet de procéder aux formalités légales de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.



François GUIAUCHAIN

Rémi HUK